



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Gilles Baum
Président de la Commission de l'Education
nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche

Luxembourg, le 5 juillet 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Madame Martine Hansen relative à la mise en place d'une base légale permettant l'organisation de formations supérieures sous contrat d'apprentissage.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés